



AIDES POUR LES CANTINES SCOLAIRES 2022/23

CCAS - AIDE A LA CANTINE maternelle et élémentaire ARGOAT ET DIWAN

Nous souhaitons rappeler aux familles des enfants lesneviens des écoles de l'Argoat et Diwan l'existence de l'aide à la cantine. Vous trouverez le montant de l'aide, selon le quotient familial, dans le tableau ci-dessous.

Pour bénéficier de l'aide pour l'année scolaire 2022/23, veuillez compléter le coupon ci-après et y joindre un RIB, une copie du livret de famille et une attestation CAF ou MSA mentionnant le montant du quotient familial.

L'aide est versée par virement à la fin de chaque trimestre.

Quotient Familial (En euros)	Montant de l'aide (par repas > 3.30€)
de 0 à 699 €	0,80 €
de 700 à 899 €	0,60 €
de 900 à 1099 €	0,50 €



AIDE A LA CANTINE

Année scolaire 2022/2023

Ecole Argoat/Sacré Cœur

Skol Diwan

Parents :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : ☎ :

Mail :

Quotient Familial :

Enfants concernés par l'aide

NOM- PRENOM	CLASSE

Je joins impérativement et en un seul envoi :

- Une attestation CAF ou MSA mentionnant le Quotient Familial (du mois précédent la demande)
- La photocopie de votre livret de famille
- Un RIB

Merci de retourner le bulletin d'inscription au C.C.A.S. avant le 30/09

ccas.lesneven@orange.fr

C.C.A.S- Mairie – 8 place du Château – 29260 LESNEVEN- 02-98-83-57-95